

Loi pour faire droit à Janni Kelmanowitz Rittner.

Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston.

Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O.

Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick.

Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver.

Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman.

Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham.

Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar.

Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams.

Loi pour faire droit à Winnifred May Rutledge Nilsson.

Loi pour faire droit à Ernest James Peasey.

Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters.

Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Durrell.

Loi pour faire droit à Harold Morris.

Loi pour faire droit à Philippe Emile Collette.

Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown.

Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voies d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins.

Loi constituant en corporation Prescott and Ogdensburg Bridge Company.

Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Otilie Josefina von Ehenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom de Yvonne Drummond.

Loi pour faire droit à Lucy Violet Siggins Hopson.

Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933.

Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932.

Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi concernant les secrets officiels.

Loi autorisant le prélèvement par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi concernant les obligations à clause-or.

Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi constituant en corporation la Caisse hypothécaire centrale.

[M. l'Orateur.]

Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve.

Loi concernant la Central Finance Corporation et changeant son nom en celui de la Corporation canadienne de la Finance du Ménage.

A ces bills, la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, le député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.

Sur ce, l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole au député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat par ordre du député de Son Excellence dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Après quoi, il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session de la dix-huitième législature du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En venant clore une session au cours de laquelle, pour la première fois, le Roi a paru en personne au Parlement du Canada, je désire exprimer la satisfaction que procure à mon gouvernement l'allégresse universelle et sincère d'un peuple uni qu'honore la visite de son Souverain.

Je désire, par la même occasion, vous remercier de l'attention que vous avez apportée aux nombreux problèmes auxquels le Canada, tout comme les autres pays, doit faire face en ces temps difficiles.

Mon gouvernement s'est réjoui de ce que Sa Majesté ait pu accorder, en personne, la sanction royale au projet de loi portant ratification de l'accord de commerce conclu entre le Canada et les États-Unis. Cet accord et d'autres mesures destinées à parer aux circonstances exceptionnelles où se trouvent les industries primaires, ou à améliorer l'organisation des marchés, ont un avantage certain pour les producteurs pri-